

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020
DELIBERATION N° 09

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire :

M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de Mme Bisauta,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Mobilité – Aide à l'achat de véhicules à assistance électrique par des professionnels intervenant sur les plateaux piétonniers

Lors des séances des 16 février et 14 décembre 2017, le conseil municipal a approuvé la création d'une aide à l'achat de véhicules électriques pour effectuer des livraisons en centre-ville, en compte propre ou pour le compte de tiers

Ce dispositif avait été mis en place pour les années 2017 et 2018. A ce titre, ont été aidées 6 entreprises pour un montant total versé de 15 000 €.

Depuis, restant à l'écoute permanente des demandes des usagers, la Ville de Bayonne souhaite aujourd'hui poursuivre cet accompagnement en aidant les professionnels à développer des nouvelles modalités de déplacement à l'occasion de leurs interventions.

Les règles en vigueur concernant l'accès aux plateaux piétonniers incitent en effet à privilégier l'utilisation de véhicules décarbonés en leur permettant de circuler sur des plages horaires plus larges. Ces dispositions contribuent pleinement à l'amélioration de la qualité de vie des résidents du centre-ville en instillant une réduction du bruit de la circulation automobile et de sa pollution.

Forte de cette démarche, la Ville de Bayonne entend également répondre aux enjeux de transition énergétique et de santé ; à cette fin, elle souhaite aujourd'hui encourager l'usage de véhicules à assistance électrique tels que les vélos cargo (vélo longtail, biporteur ou triporteur).

Il faut rappeler que pour ce type de véhicules, l'accès aux plateaux piétonniers est autorisé de manière permanente sous réserve que la vitesse pratiquée soit adaptée à la fréquentation des rues empruntées.

Dans cette perspective, la Ville de Bayonne se propose d'accorder une aide de 33 % du coût d'achat initial hors taxes du véhicule plafonné à 1 500 €.

Cette aide sera limitée à 2 véhicules par entreprise.

Bien entendu, ces entreprises devront justifier d'interventions ou de livraisons régulières sur les plateaux piétonniers.

Cette aide à l'achat sera conduite sur une durée de 2 ans (2020 et 2021) et portera uniquement sur les achats. Cette aide concernera aussi les véhicules achetés postérieurement à la date du 1^{er} janvier 2019 (soit en continuité du dispositif antérieur).

Les acquéreurs aidés s'engageront à ne pas revendre le véhicule pendant une durée minimale de 3 ans et respecteront les termes de la convention signée entre la Ville de Bayonne et le bénéficiaire.

Cette aide sera versée :

- dès production de la facture d'acquisition ;
- après signature de la convention d'aide à l'achat.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer, sur la base du document type ci-annexé, les conventions correspondantes avec les entreprises concernées.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne